AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0612026-DE
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Marché d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la halle du Foirail – Modification en cours d'exécution n° 1

N° 061/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0612026-DE
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : GOLFIER Patrick

Les membres de cette assemblée se souviennent avoir approuvé le programme de travaux de pose et fourniture de panneaux photovoltaïques et de leur centrale de fourniture d'électricité, installés sur la toiture de la halle du foirail, par délibération N° 065-2025, prise en séance du 22 mai 2025.

Les travaux ont été attribués à la société EIFFAGE-FORCLUM, pour un montant de 180 100.80 € H.T, comme la délibération n°113-2025 du 02 octobre 2025 vous en a informés, et les délais ayant été tenus, le chantier est en passe d'être terminé.

Une modification en cours d'exécution est cependant nécessaire, due aux éléments suivants :

- Des modules supplémentaires ont dû être réassortis en février 2026, éléments sur lesquels le pays d'origine, a appliqué une nouvelle T.V.A. ; Il convient d'approuver les prix nouveaux qui en découlent ;
- Une commande de modules et composants supplémentaires, et la constitution d'un stock tampon de précaution suffisant ;
- La validation de modules plus performants d'un point de vue énergétique, et leur étude EXE ;
- Mais aussi une moins-value pour des protections périphériques non fournies car installées par le lot charpente couverture, mais seulement déposées.

Considérant le faible montant de cette modification, la consultation préalable de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. n'est pas nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu le devis N° 25S6092A ;
Considérant l'exposé ci-dessus ;
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le principe de la modification en cours d'exécution N°1 décrite ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes permettant la mise en œuvre de cette modification, et ordonner le paiement de 7 041,38 € H.T. à la société EIFFAGE
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe Energies renouvelables 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ... ...

Et de la publication à Nérac le ... ...

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,